

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
DENAIN
COMMUNE
DENAIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le

ID : 059-215901729-20260624-260624AR\_031DGS-AR

N° 2026-031DGS

## ARRÊTE MUNICIPAL PORTANT FIXATION DU LIEU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

Le Maire de DENAIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses dispositions relatives au fonctionnement du Conseil Municipal ;

Vu la convocation du Conseil Municipal en date du 25 Juin 2026 à 18 heures ;

Considérant l'épisode de fortes chaleurs et de canicule affectant le Département du Nord ;

Considérant les températures exceptionnellement élevées annoncées pour la journée du 25 Juin 2026, susceptibles de dépasser 40°C ;

Considérant que la salle habituelle du Conseil Municipal située à l'Hôtel de Ville n'est pas climatisée et ne permet pas d'assurer dans des conditions satisfaisantes la sécurité, la santé et le confort des élus, des agents municipaux et du public ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir le bon déroulement des séances du Conseil Municipal et la sécurité des personnes ;

## ARRÊTE

- **Article 1** – La séance du Conseil Municipal de Denain prévue le Jeudi 25 Juin 2026 à 18 heures se tiendra exceptionnellement à :

**COMPLEXE SPORTIF**  
**Salle du Dojo**  
**Boulevard du 8 Mai 1945**  
**59220 DENAIN**

- **Article 2** – Cette délocalisation exceptionnelle est motivée par les conditions climatiques particulières liées à l'épisode de canicule en cours et la nécessité de préserver la santé et la sécurité des participants.
- **Article 3** – Le caractère public de la séance est maintenu dans les mêmes conditions que celles prévues pour les réunions du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville.
- **Article 4** – Le présent arrêté sera porté à la connaissance des conseillers municipaux et affiché à l'Hôtel de Ville ainsi qu'au lieu de réunion retenu.
- **Article 5** – Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à DENAIN, le 24 Juin 2026.

Anne-Lise DURAN

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu  
De la réception en sous-préfecture le ... 24/06/2026 ...  
Et de la publication le ... 24/06/2026 ...

